

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-489325

257

48530

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)  
Matricle : MABTY 257

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MABTY - MOHAMED

Date de naissance :

09 - 05 - 1952

Adresse :

Habituelle

Tél. : 0522906797

Total des frais engagés :

1425,20

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21 SEP. 2020

Nom et prénom du malade : MABTY FATHIA 64

Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA, OII

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'intention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

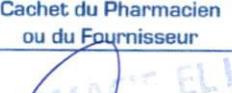
Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

E. MABTY



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
4 SEP: 2020	C + Etat	2	25000	INP : 091130732

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Docteur SOUA Montant de la Facture Cardiologue Angie Rte. d'Azemmout & Bd. Skh Imme. Communaut N°10 - 16e Et Casablanca - Tel: 0522
	24/09/20	1125.20
INPE		1

<b>ANALYSES - RADIGRAPHIES</b>			
<b>Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue</b>	<b>Date</b>	<b>Désignation des Coefficients</b>	<b>Montant des Honoraires</b>
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

**Docteur M. SOUALY**  
**Cardiologue**

Diplômée de la Faculté de Paris

Echo - doppler Cardiaque - Ho

الدكتورة م. اسوالي

اختصاصية في أمراض القلب



6 118001 030521  
COTAREG 160/12.5 mg ○  
28 comprimés pelliculés  
PPV : 203.00 DH

6 118001 030521  
COTAREG 160/12.5 mg ○  
28 comprimés pelliculés  
PPV : 203.00 DH

Casablanca, le \_\_\_\_\_

24 SEP. 2020

6 118001 030521  
COTAREG 160/12.5 mg ○  
28 comprimés pelliculés  
PPV : 203.00 DH

6 118001 030521  
COTAREG 160/12.5 mg ○  
28 comprimés pelliculés  
PPV : 203.00 DH

6 118001 030521  
COTAREG 160/12.5 mg ○  
28 comprimés pelliculés  
PPV : 203.00 DH

MHAMMET FATIH

- Cotateq 160s 12,6  
203.00x4

- Coranat 25 16,5

169.0x2

- Cardivaspirine 27x2

x2

- Tarterent ol 1kg

fluo

- Stesam 100P

117,5x2

Sur Rendez-vous

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd.

N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca

Lot: P0452A  
Per: 04/2022  
PPV: 116DH90

Lot: P0451A  
Per: 04/2022  
PPV: 116DH90

الدكتورة م. اسوالي  
Docteur SOUALY. M.  
Cardiologue  
Angle Rte. d'Azemmour et  
Boulevard Abderrahmane  
N° 10 - 1er Etage H. Hassan  
Tél: 0522 111111

Cardiaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.